

POUR LE RN, LES RICHESSES PRODUITES PAR LE TRAVAIL DOIVENT SERVIR AU CAPITAL

Plusieurs propositions du Rassemblement national visent à faire croire aux salariés qu'il défend leurs intérêts. Parmi elles figurent notamment :

- La suppression du report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans instauré par la réforme ;
- Le retour à 62 ans comme âge légal de départ à la retraite.

Dans la réalité, ces annonces s'accompagnent de contreparties profondément défavorables aux salariés.

L'abrogation de la réforme des retraites de 2023 en est une illustration. Par leur mobilisation contre cette loi, les salarié-es ont exprimé leur volonté d'une amélioration véritable de leur situation. Pourtant, si le RN affirme être favorable au retrait de cette réforme, voire à un retour à 60 ans de l'âge de départ, ce n'est pas pour renforcer les droits sociaux, mais avant tout pour offrir davantage de marges de manœuvre au patronat.

Leur projet reflète leur **imposture sociale**, puisqu'il prévoit notamment :

La disparition de la solidarité et du financement par les cotisations sociales ;

La poursuite des exonérations de cotisations sociales ;

La mise en place d'un système à points, fondé sur la capitalisation ;

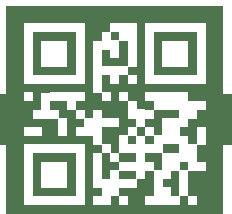
- De fortes ambiguïtés sur l'âge légal, réel de départ à la retraite ;
- Des mesures discriminatoires et racistes en matière de contrôles exercés par les organismes de Sécurité sociale ;

- La défiscalisation des heures supplémentaires, qui fragilise les droits sociaux des travailleur-euses ;
- La suppression de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), favorable aux employeurs ;
- Des allègements supplémentaires de « charges sociales » pour les entreprises, sans contrepartie en matière d'emploi ou de conditions de travail ;
- Une prétendue hausse des salaires qui ne repose que sur l'exonération des cotisations sociales patronales.

Dans la même logique, le RN souhaite soumettre les 35 heures à des accords de branche. Or, ces accords pourraient abaisser le seuil de déclenchement des heures supplémentaires dans un sens défavorable aux salariés. Au lieu de renforcer la loi pour protéger ces derniers, le parti d'extrême droite les placerait ainsi à la merci du patronat.

Par ailleurs, le RN reste silencieux sur la dégradation des conditions de travail. Il s'oppose aux dispositifs de pénibilité, aux départs anticipés, ainsi qu'au renforcement des droits d'intervention des salariés, notamment leur capacité à se prononcer sur les choix stratégiques et de gestion des entreprises. Dans ce contexte, la sympathie affichée par la présidente du RN envers les femmes salariées précaires relève davantage de l'effet de communication que d'un engagement réel.

De plus, le RN évoque désormais un âge légal de départ à la retraite fixé autour de 62 ans, assorti de 42 annuités, et une retraite à 60 ans réservée aux carrières longues, sous conditions strictes :



début d'activité avant 20 ans et validation de 40 annuités. Mais, dans le même temps, loin de garantir un droit effectif au repos après une vie de travail, il promeut le développement du cumul emploi retraite, notamment dans les secteurs en tension comme la santé. Plutôt que de former, recruter et améliorer les conditions de travail, cette orientation organise le retour au travail de personnes ayant déjà cotisé toute leur vie, afin de faire fonctionner les services publics à moindre coût.

Le RN ne détaille par ailleurs aucun mécanisme de financement crédible. Il affirme vouloir financer ses propositions par la lutte contre la fraude sociale et fiscale, la réduction des dépenses liées aux étrangers, ainsi que par une hypothétique hausse de l'emploi et des salaires des Français. Cette position est d'autant plus problématique que, conformément aux revendications patronales, le RN défend le maintien des allègements de cotisations sociales patronales issus notamment de la suppression du CICE (baisse de 6 points de la cotisation maladie, renforcement des exonérations sur les bas salaires). Il s'oppose également à toute remise en cause de ces dispositifs, qu'il s'agisse de la réforme des allègements gé-

néraux ou de la limitation des exonérations liées à l'apprentissage.

Ces orientations réduisent durablement les recettes de la Sécurité sociale, sans créer d'emplois ni faire reculer le chômage. Or, le financement des retraites repose avant tout sur la création d'emplois et l'augmentation des salaires.

Garantir une retraite à 60 ans suppose donc de transformer en profondeur le mode de financement des cotisations, afin d'inciter les entreprises à embaucher et à augmenter les salaires. Ces pistes vont directement à l'encontre des intérêts du capital, ce qui explique le silence du RN à leur sujet.

Le parti d'extrême droite se contente ainsi de reprendre un mot d'ordre issu des mouvements progressistes, tout en le vidant de son contenu. En revanche, il adhère pleinement aux propositions des libéraux et des sociaux-libéraux - qu'il prétend pourtant combattre - en défendant, comme eux, la baisse des cotisations sociales patronales. Cela révèle le caractère profondément démagogique de ses promesses sociales.